

Trois-Rivières, le 28 juillet 2025

OBJET : DÉMARCHES À VENIR CONCERNANT LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TES CANADA À LA CPTAQ

Nous avons récemment appris que l'entreprise TES Canada prévoit déposer dès la fin du mois d'août une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre de son projet éolien. Ce projet impliquera sans surprise des empiètements en zone agricole, ce qui soulève déjà de nombreuses interrogations à l'égard notre vision.

Notre position de principe, que nous avons déjà clairement exprimée, demeure inchangée : l'UPA Mauricie est en défaveur de toute perte de superficie cultivable. Nous croyons que les terres agricoles doivent être exclusivement dédiées à des usages agricoles ou forestiers, et nous avons collectivement adopté le principe de « zéro perte nette » des superficies productives.

Cela dit, bien que nous ayons déjà montré notre opposition face à l'installation d'éoliennes en zone agricole dynamique, cette prise de position ne nous dispense pas de notre devoir d'analyse. Chaque demande d'utilisation non agricole (UNA) qui sera déposée fera l'objet d'un examen approfondi, objectif et rigoureux.

Cet exercice ne consistera donc pas à rejeter l'ensemble du projet : nous procéderons à une évaluation de chaque emplacement en zone agricole, en tenant compte des superficies touchées, des effets sur les entreprises voisines, des contraintes agronomiques et des impacts durables sur la capacité nourricière de nos sols. Nos recommandations à la CPTAQ reposeront sur des faits et sur des observations de terrain. Nous étudierons également les sites environnants afin d'identifier, le cas échéant, des emplacements alternatifs présentant un impact moindre sur le territoire agricole.

À ce jour, nous ne connaissons ni le nombre exact d'éoliennes, ni leur localisation finale, ni l'ampleur de leur emprise en zone agricole. Par conséquent, il est inutile pour nous à cette étape-ci de formuler une opinion sans information complète, officielle et définitive.

Votre conseil municipal sera également invité à se prononcer si des infrastructures de production et de distribution d'énergie sont prévues sur votre territoire. Votre avis, tout comme le nôtre, contribue à la solidité des décisions de la CPTAQ et doit donc reposer sur une compréhension claire des enjeux propres à votre municipalité. Nous sommes conscients que le promoteur peut fournir des modèles de lettres ou des approches préformatées. Toutefois, chaque ville et village demeure responsable de son évaluation et de son jugement, en tenant compte des implications réelles sur vos sols, votre occupation du territoire et la vitalité agricole locale.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de tout développement et que nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions ou pour échanger sur les enjeux agronomiques et territoriaux qui vous préoccupent.

Recevez, nos salutations les plus sincères.

Le Président régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Marcouiller', written in a cursive style.

Martin Marcouiller